

PLAN « MARSEILLE EN GRAND »

Cinéma et audiovisuel

Exécuté dans le cadre du plan « France 2030 »

<p>AVENANT FINANCIER AU PROTOCOLE INTENTIONNEL ENTRE LES PARTENAIRES</p>

Entre les soussignés

L'État

Représenté par le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône,

Et

- **la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;**
- **le Département des Bouches-du-Rhône ;**
- **la Ville de Marseille ;**
- **la Métropole Aix-Marseille-Provence ;**

(à finaliser pour faire apparaître les dates de délibération....)

Ci-après dénommés « les collectivités territoriales »,

Ci-après dénommés ensemble « les Parties »

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le protocole du 9 janvier 2023, signé par l'État et les collectivités territoriales (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, et Ville de Marseille) a établi les principes d'une collaboration en vue du déploiement des projets culturels prévus au titre de « Marseille en grand » et a confirmé la création d'une Cité Régionale et Méditerranéenne du Cinéma.

Cette Cité Régionale et Méditerranéenne du Cinéma, proposée par la Région, a pour ambition de devenir le principal pôle de l'industrie cinématographique et créative soutenu par l'État et les collectivités partenaires du plan « Marseille en Grand ». Située au Dock des Suds à Marseille et tournée vers la Méditerranée et le monde, elle abritera plusieurs entités, toutes orientées vers un objectif commun, celui de créer un nouvel équipement culturel pour des activités liées au cinéma, à l'art, et à la culture.

Depuis la signature du protocole, le programme de la Cité régionale et méditerranéenne du cinéma a évolué. L'étude de préfiguration sur le site des Docks du Sud, propriété de l'Établissement public d'Aménagement Euroméditerranée, a abouti à un programme technique détaillé construit par les équipes de la Région en lien étroit avec les opérateurs concernés et le CNC.

Il prévoit toujours le regroupement dans un même lieu des deux institutions d'envergure nationale inscrite dans le plan « Marseille en Grand » : l'Antenne de la Cinémathèque Française et La Cinefabrique - École supérieure de Cinéma.

Le travail a permis de compléter le programme d'espaces tertiaires pour des structures liées au cinéma et à l'audiovisuel, voulus pour tous les partenaires, et d'un pôle événementiel souhaité par la collectivité régionale. Avec ces compléments d'éléments fonctionnels la surface initiale prévisionnelle du projet a été portée à 14 377 m² (non compris la surface des parkings). Le programme a été défini comme un espace de rencontres et d'échanges pour une diversité de publics, tout en mettant un accent sur son intégration harmonieuse dans la ville et son environnement urbain.

L'antenne de la Cinémathèque française et l'École Cinéfabrique occuperont près de 10 000m² de la cité régionale et méditerranéenne du Cinéma, constituant ainsi l'essentiel du programme. C'est la raison pour laquelle leur implantation doit être, dans le même temps, garantie par des soutiens financiers publics en fonctionnement à parité entre l'État et les collectivités, conformément au protocole. Ces engagements sont attendus au plus tard à partir de 2026 et font l'objet de l'article 7 ci-après.

Le comité technique des partenaires a pu examiner le programme à deux reprises. Il en résulte une estimation financière globale pour chiffrer la répartition des subventions sollicitées.

Le comité de pilotage des partenaires réuni le 31 janvier dernier a permis d'adopter ce programme et de recueillir les engagements de chacun au bénéfice du projet.

Ainsi, le présent avenant au protocole a pour objet :

- d'acter l'accord des partenaires sur les éléments fonctionnels du programme et le montant de l'opération de la cité du cinéma dont la région est le chef de file
- de définir les engagements financiers de l'État et des collectivités territoriales (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, et Ville de Marseille)
- de permettre à la Région, maître d'ouvrage délégué de l'opération, de poursuivre les études préalables techniques et de lancer les marchés de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- de préciser le calendrier prévisionnel de réalisation du projet
- de garantir et préciser le soutien en financement public du fonctionnement de l'antenne de la Cinémathèque française et de l'École CinéFabrique à partir de 2026 au plus tard.

ARTICLE 2 : Programme de la Cité régionale et méditerranéenne du Cinéma

Depuis la signature du protocole intentionnel par les parties, le programme de la Cité régionale et méditerranéenne du cinéma a évolué et a été défini par les partenaires comme un lieu de vie ouvert à tous, élèves, étudiants, riverains, professionnels, et qui prévoira une intégration harmonieuse dans la ville et son environnement urbain.

Ce nouvel équipement culturel visant à accueillir quotidiennement près de 600 personnes et occasionnellement de 1000 à 1500 personnes, **d'une surface globale de plancher de 14 377 m² (hors surface de parking en sous – sol)**, intègre les éléments fonctionnels suivants :

- **L'antenne de la Cinémathèque Française à Marseille d'une surface de plancher de 2 865 m²**, servira de moyen privilégié pour renouer avec le cinéma en proposant une programmation diversifiée, des activités éducatives et culturelles et des expositions temporaires, dans le but de démocratiser la culture cinématographique et de former de nouveaux publics, notamment les jeunes, tout en collaborant avec des associations locales liées à l'image ;
- **La CinéFabrique à Marseille d'une surface de plancher de 6 514 m²**, inspirée par les mêmes principes que la CinéFabrique de Lyon, a pour objectif de rendre les métiers du cinéma et de l'audiovisuel accessibles à la diversité sociale en offrant une formation gratuite de trois ans aux étudiants tout en s'engageant dans des initiatives éducatives pour les jeunes défavorisés, mettant l'accent sur le vivre-ensemble et l'autonomie, reflétant ainsi la nature collective et vivante du cinéma. Cette école comprendra des logements étudiants ;

- **Des espaces tertiaires dédiés aux professionnels de l'industrie cinématographique d'une surface de plancher de 940 m²**, dont une entité régionale pour coordonner la filière, ainsi que des bureaux et des salles de réunion pour des structures associatives et des entreprises liées au cinéma et à l'audiovisuel, favorisant ainsi les échanges et les synergies au sein de l'écosystème audiovisuel régional ;
- **Un pôle événementiel régional d'une surface de plancher de 3 704 m²**, comprenant un auditorium de 700 places et des espaces modulables, pour répondre à des besoins variés, renforçant ainsi la capacité d'accueil et son rôle central dans la Région ;
- **Un espace de restauration d'une surface de plancher de 354 m²**, qui fera de nouvel équipement culturel un lieu de vie ouvert à un large éventail de publics, offrant une atmosphère accueillante qui contribuera à forger l'identité de la Cité au sein de ce nouveau quartier.
- **Un parking en sous – sol (n-1) de 155 places (10 528 m²).**

Les partenaires valident les éléments de programme ainsi définis. Ils actent la poursuite des études préalables techniques et le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre par la Région, maître d'ouvrage désigné de l'opération.

ARTICLE 3 : Montant de l'opération

Le budget global opération correspondant au programme s'établit à **55 170 000 € HT, soit 66 204 000 € TTC** (valeur septembre 2023). Les coûts estimatifs sont détaillés dans l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 4 : Financement du programme d'investissement entre les parties

La création des espaces évènementiels régionaux d'un montant prévisionnel de **12 800 000 € HT, soit 15 360 000 € TTC** et l'acquisition du foncier à hauteur de **6 000 000 €** seront pris en charge en totalité par la Région en 2024.

Les financements des partenaires sont arrêtés pour une participation au programme de travaux qui comprend exclusivement les éléments fonctionnels Cinémathèque, CinéFabrique, Espaces tertiaires, espace de restauration (hors foncier et espaces évènementiels régionaux) et qui s'élève à **42 370 000 € HT**.

Financement	Montant
Région Provence Alpes Côte d'Azur	13 000 000 €
Etat	12 970 000 €
Ville de Marseille	6 400 000 €
Département des Bouches du Rhône	5 000 000 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	5 000 000 €
Total	42 370 000 € HT

ARTICLE 5 : Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération et appels de fonds

Étape	Date prévisionnelle
Elaboration du Programme Détaillé PTD	Décembre 2023
Délibération des collectivités	Mai à juin 2024
Lancement de la procédure de concours de Maîtrise d'œuvre	Juin 2024
Notification du marché de Maîtrise d'Œuvre	Janvier 2025
Validation Avant-projet sommaire (APS)	Avril 2025
Validation Avant-projet définitif (APD)	Juin 2025
Validation PRO/DCE	Septembre 2025
Envoi de l'A.A.P.C	Septembre 2025
Notification des marchés travaux	Mars 2026
Réalisation des travaux	Avril 2026 – Déc. 2028
Réception des travaux	Décembre 2028

Les appels de fonds seront adressés aux partenaires par la Région suivant un échéancier de paiement correspondant à l'avancement prévisionnel des études et des travaux.

ARTICLE 6 : Convention de financement en investissement

Courant 2024, les partenaires s'engagent à présenter au vote de leur assemblée délibérante respective une convention de réalisation et de financement pour la réalisation du projet qui définira les modalités détaillées de déclinaison du partenariat financier, arrêté dans le présent avenant.

ARTICLE 7 : Plan du financement public en fonctionnement au bénéfice de l'antenne de la cinémathèque française et de l'École Cinefabrique à partir de 2026 au plus tard

Les collectivités partenaires s'engagent à partir de 2026 au plus tard à garantir chaque année leur soutien public en fonctionnement. Ces aides, stabilisées sur le long terme, permettront de pérenniser les activités et projets des deux structures.

3M€ sont prévus au total pour l'ensemble du financement public en fonctionnement dont 2M€ au bénéfice de l'école Cinefabrique et 1M€ en faveur de l'antenne de la cinémathèque française.

Il incombera, le moment venu, aux structures concernées d'élaborer en bonne et due forme les dossiers financiers spécifiques de demande de subvention pour leur instruction indispensable aux délibérations que les exécutifs devront in fine adopter annuellement.

Financements publics sollicités	CINEFABRIQUE	CINEMATHEQUE FRANCAISE	TOTAL
Région	500 K€	100 K€	600 K€
Ville	100 K€	250 K€	350 K€
Métropole	50 K€	50 K€	100 K€
Département	50 K€	50 K€	100 K€
Etat	1.300 K€	550 K€	1.850 K€
Total financements publics	2 M€	1 M€	3 M€

Fait à Marseille, le

**Pour l'Etat,
le Préfet de Région,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

Christophe MIRMAND

**Pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
Le Président du Conseil régional,**

Renaud MUSELIER

**Pour le Département
des Bouches-du- Rhône,
et
Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence,
La Présidente,**

Martine VASSAL

**Pour la Ville de Marseille,
Le Maire**

Benoît PAYAN

Annexe 1 : Cité Régionale et Méditerranéenne du Cinéma
Estimation détaillée

BILAN PREVISIONNEL (septembre 2023)	Montant HT	TVA	Montant revalorisé TTC
Etudes et diagnostics divers, VRD, Espaces Verts	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
Honoraires de Maitrise d'œuvre (dont OPC)	5 682 827,00 €	1 136 565,40 €	6 819 392,40 €
Contrôleur technique	336 519,00 €	67 303,80 €	403 822,80 €
Coordinateur SPS	252 389,00 €	50 477,80 €	302 866,80 €
Assurance dommage-ouvrage	420 648,00 €	84 129,60 €	504 777,60 €
Travaux (valeur juin 2023)	41 942 299,00 €	8 388 459,80 €	50 330 758,80 €
Provisions Aléas et divers 5%	2 204 780,00 €	440 956,00 €	2 645 736,00 €
Révision de prix	4 230 538,00 €	846 107,60 €	5 076 645,60 €
Sous - total montant ETUDES	9 986 775,00 €	1 997 355,00 €	11 984 130,00 €
Sous - total montant TRAVAUX	45 183 225,00 €	9 036 645,00 €	54 219 870,00 €
MONTANT GLOBAL OPERATION	55 170 000,00 €	11 034 000,00 €	66 204 000,00 €